

GENERALE OBLIG-SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Octobre

au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.818.102, un actif net de D : 10.771.878 et un bénéfice de la période de D : 141.924.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 23 janvier 2026

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres			
Obligations et valeurs assimilées	4	4 998 807	4 671 673
Titres des Organismes de Placement Collectif		515 639	500 221
		5 300 150	5 188 726
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	5	3 992 880	3 734 835
Disponibilités		1 307 270	1 453 891
		3 506	2 785
Créances d'exploitation	6	10 818 102	10 363 405
PASSIF			
Opérateurs créateurs	7	27 453	21 517
Autres créateurs divers	8	18 772	13 095
		46 225	34 613
ACTIF NET			
Capital	9	10 237 891	9 801 295
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		533 986	527 498
		10 771 878	10 328 793
ACTIF NET			
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 818 102	10 363 405

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/10/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/10/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>87 094</u>	<u>353 968</u>	<u>85 579</u>	<u>342 914</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		87 094	353 968	85 579	331 335
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-	11 578
Revenus des placements monétaires	11	<u>50 211</u>	<u>199 240</u>	<u>46 138</u>	<u>210 768</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>20 560</u>	<u>80 062</u>	<u>11 799</u>	<u>73 546</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>157 865</u>	<u>633 270</u>	<u>143 516</u>	<u>627 227</u>
Charges de gestion des placements	13	(16 879)	(69 188)	(17 064)	(66 853)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>140 987</u>	<u>564 081</u>	<u>126 452</u>	<u>560 375</u>
Autres produits		7 782	7 782	-	-
Autres charges	14	(14 920)	(32 399)	(5 645)	(22 770)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>133 849</u>	<u>539 465</u>	<u>120 808</u>	<u>537 604</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		<u>22 021</u>	<u>(5 479)</u>	<u>2 110</u>	<u>(10 106)</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>155 871</u>	<u>533 986</u>	<u>122 917</u>	<u>527 498</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(22 021)	5 479	(2 110)	10 106
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	35 593	40 478	101 673
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8 075	25 648	1 500	(20 511)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>141 924</u>	<u>600 706</u>	<u>162 785</u>	<u>618 766</u>

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2025</i>	<i>du 01/01/2025</i>	<i>du 01/10/2024</i>	<i>du 01/01/2024</i>
		<i>au 31/12/2025</i>	<i>au 31/12/2025</i>	<i>au 31/12/2024</i>	<i>au 31/12/2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
		141,924	600,706	162,785	618,766
Résultat d'exploitation		133,849	539,465	120,808	537,604
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		8,075	25,648	1,500	(20,511)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	35,593	40,478	101,673
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions					
- Capital		7,358,273	27,601,213	4,217,367	17,613,507
- Régularisation des sommes non distribuables		438,475	1,590,622	245,905	956,350
- Régularisation des sommes distribuables		370,761	680,883	211,997	509,920
Rachats					
- Capital		(6,962,548)	(27,743,186)	(4,121,795)	(18,014,054)
- Régularisation des sommes non distribuables		(414,772)	(1,600,792)	(240,806)	(980,626)
- Régularisation des sommes distribuables		(348,740)	(686,362)	(209,888)	(520,026)
VARIATION DE L'ACTIF NET					
		583,373	443,085	265,565	183,835
ACTIF NET					
En début de période		10,188,505	10,328,793	10,063,228	10,144,957
En fin de période		10,771,878	10,771,878	10,328,793	10,328,793
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période		65,967	69,796	69,074	72,822
En fin de période		68,785	68,785	69,796	69,796
VALEUR LIQUIDATIVE					
		156.602	156.602	147.985	147.985
TAUX DE RENDEMENT					
		1.39%	5.82%	1.58%	6.23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI », le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 5514446.333. s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	Obligations et valeurs assimilés		4 830 000	4 998 807	46.41%
	Obligations des sociétés		4 830 000	4 998 807	46.41%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	100 000	106 513	0.99%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	140 000	146 547	1.36%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	200 000	214 855	1.99%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	80 000	81 334	0.76%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1	1 000	60 000	64 296	0.60%
TNTUDMZLCA16	EO ATL 2024/2	4 000	400 000	430 762	4.00%
TN3Z8BRRN997	EO BTK 2024/1	2 000	200 000	215 623	2.00%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	75 000	76 326	0.71%

TNSH8NXC1WC4	EO BH SUB 2021/2	5 000	125 000	127 073	1.18%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	30 000	31 665	0.29%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	80 000	84 511	0.78%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	160 000	162 526	1.51%
TNQ8KNUQO9D7	EO TLF 2025-1 TF	5 000	500 000	526 192	4.88%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	200 000	212 776	1.98%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	380 000	388 412	3.61%
TNEDMOU67Y09	EO TAYSIR 2024-1 CAT A	10 000	800 000	815 099	7.57%
TNTFJ0AWNBP7	EO BTK LEASING 2025-1 CAT A	5 000	500 000	510 919	4.74%
TNTWU2KQRW54	EO UBCI 2025-1 TF	3 000	300 000	303 180	2.81%
	EO UBCI 2025-2 TF	5 000	500 000	500 199	4.64%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>			482 579	515 639	4.79%
<u>Titres des OPCVM</u>			482 579	515 639	4.79%
TN0VYWALSB95	FCP AMANETT	4 353	482 579	515 639	4.79%
TOTAL			5 312 579	5 514 446	51.19%
Pourcentage par rapport à l'Actif					50.97%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 3992879.556., se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées		1 000 579	1 005 367	9.33%
	Pension Livrée Attijari Bank 7,49% au 08/01/2026 pour 30 jours		1 000 579	1 005 367	9.33%
	Certificats de dépôt	3 000 000	2 979 592	2 987 513	27.73%
TNSJXNZ90150	Certificat de dépôt CIL au 27/01/2026 à 8,49% pour 30 jours	1 000 000	992 524	995 141	9.24%
TNM7MV7AVA91	Certificat de dépôt QNB au 08/01/2026 à 8,24% pour 40 jours	1 000 000	994 544	998 727	9.27%
TN92WSMF13S8	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 04/02/2026 à 8,49 % pour 40 jours	1 000 000	992 524	993 645	9.22%
TOTAL			3 980 171	3 992 880	37.07%
Pourcentage par rapport au total des actifs					36.91%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 3506.052 contre D : 2784.927 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	3 506	2 785
Total	3 506	2 785

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 27452.694 contre D : 21517.306 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du dépositaire	11 899	5 949
Rémunération du gestionnaire	15 554	15 568
Total	27 453	21 517

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 18771.86 contre D : 13095.202 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 692	4 336
CMF	923	951
Etat, retenue à la source	5 156	7 808
Total	18 772	13 095

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1 er Janvier au 31 Décembre 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	9 801 295
Nombre de titres	69 796
Nombre d'actionnaires	336

Souscriptions réalisées

Montant	27 601 213
Nombre de titres émis	196 551
Nombre d'actionnaires nouveaux	52

Rachats effectués

Montant	(27 743 186)
Nombre de titres rachetés	(197 562)
Nombre d'actionnaires sortants	(114)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(2 529)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 648
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	35 593
Résultat incorporé à la VL	(A)
Régularisation du résultat incorporé à la VL	527 498
	(7 641)

Capital au 31-12-2025

Montant	10 237 891
Nombre de titres	68 785
Nombre d'actionnaires	274

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2025.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 87094.493 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2025, contre D : 85578.987 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	87 094	353 968	85 579	331 332
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>				
<i>sur le marché financier</i>				
- intérêts (Emprunt National)	-	-	-	3
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	-	-	11 578
Total	87 094	353 968	85 579	342 914

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2025 à D : 50210.664, contre D : 46137.712 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	6 303	26 181	4 756	23 493
Intérêts des certificats de dépôts	43 908	173 059	41 382	187 275
Total	50 211	199 240	46 138	210 768

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	20 560	80 062	11 799	73 546
Total	20 560	80 062	11 799	73 546

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 16878.556, contre D : 17063.998 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Commission de gestion de la CGI	15 379	63 239	15 568	60 903
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 496	5 950
Total	16 879	69 188	17 064	66 853

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 14919.535, contre D : 5644.633 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Honoraires commissaire aux comptes	12 315	21 291	3 016	12 000
Redevance CMF	2 585	10 628	2 617	10 236
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	-	400
Autres	19	79	12	134
Total	14 920	32 399	5 645	22 770

GO SICAV
16, Avenue Jean Jaurès
1001 - Tunis

Note 15 : Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.